

Débordés par les papiers, les questions administratives, vous en avez plein les bottes... Les salaires, les charges, les cotisations vous prennent la tête...

Vous aimeriez:

pouvoir enfin vous consacrer à votre travail artistique, être moins seul(e), adhérer à un esprit commun, Partager vos pratiques...

**Contacts :**

Renaud Feissel:

05.61.03.09.89

Sylvie Koutsikidès:

06.33.77.88.98

direction@theatredelaterre.org

## Le Théâtre de la Terre abrite une mutualisation, Un outil qui peut vous convenir...

### Pour qui ?

**Artistes**

ou

**compagnie artistique**

dans

**le spectacle vivant**

### De quoi s'agit-il ?

- de mutualiser des artistes, afin de rendre viable les petites et toutes petites compagnies dans un contexte de plus en plus difficile.
- de créer un endroit d'échanges, par le biais de rencontres.

**Pour mieux vivre...S'organiser, coopérer et inventer un système gagnant pour tous.**

### Les services mutualisés :

- La gestion sociale / la comptabilité / le secrétariat
- L'accompagnement de projets
- Une plaquette commune de présentation
- Des rencontres pour mutualiser *encore plus*

### Comment ça marche ?

Un premier entretien téléphonique avec un membre du comité de pilotage permettra de prendre la température de part et d'autre. Si votre projet semble compatible avec l'esprit et le fonctionnement de la mutualisation, un entretien vous sera proposé au bureau avec Renaud.

#### Concrètement :

L'artiste ou la compagnie confie à la mutualisation la production d'au moins un spectacle. Le service administratif prend alors en charge toute la gestion sociale, administrative, voire comptable du projet. Suivant les rentrées et le service proposé l'artiste reverse 10 à 12 % à la mutualisation. Une convention est établie avec l'artiste ou la compagnie. Les artistes doivent prendre une adhésion individuelle annuelle de 6 €. Un apport annuel minimum de 50 € est nécessaire. L'artiste ou la compagnie apparaîtra alors sur la page web de la mutualisation ainsi que dans la plaquette papier. Enfin, Il pourra participer à toutes les rencontres, devra s'investir dans certaines tâches dans la mesure de son possible et respecter la **charte**. Nous proposons aussi pour les compagnies autonomes (avec numéro de licence) mais sans service administratif, une mise à disposition simple (loi Cherpion) de notre secrétaire -comptable. Ceci pour un travail administratif régulier (Lissage annuel possible).

